

Communiqué du 21 juillet 2025

Nouvelle confusion à propos des bagages à bord des avions : la Fnaut alerte les voyageurs

En décembre dernier, la Fnaut avait communiqué sur le côté très aléatoire des tailles et poids des bagages autorisés à bord des avions¹.

Une confusion entretenue par certaines compagnies

La confusion est aujourd'hui à son paroxysme après le communiqué de 17 compagnies où la différence entre les petits sacs à mettre sous le siège devant soi et ceux à mettre dans les coffres à bagages n'est pas claire. Or ce sont deux choses très différentes.

Les bagages à main appelés aussi accessoires, petits sacs, sont ceux que l'on peut placer sous le siège devant soi. Les bagages cabines de tailles plus grandes (essentiellement des valises à roulettes) sont ceux que l'on doit, pour des questions de sécurité, impérativement mettre dans les coffres à bagages. Le communiqué d'Airlines for Europe ne concerne que les petits bagages à main, appelés aussi petits sacs ou accessoires. Certaines compagnies *low cost* s'engouffrant immédiatement dans la brèche et profitant de la confusion pour affirmer que, chez elles, ces bagages sont désormais acceptés ce qui était pourtant déjà le cas. Toute com est bonne à prendre ! Le problème des valises à bord est tout autre chose, d'autant pour certaines compagnies *low cost*, que ces bagages sont une source essentielle de revenu, mais représentent un coût très trompeur pour les passagers car cela renchérit très fortement le prix d'appel du vol.

Une réglementation européenne en préparation

La Commission européenne travaille actuellement sur une normalisation pour essayer de clarifier l'ensemble. Ce dont ne veulent absolument pas les compagnies *low cost*. Le standard adopté par Airlines for Europe de 40 x 30 x 15 cm est donc un minimum que s'engagent à respecter les compagnies signataires, mais ne concerne que les petits bagages à main, en dehors de la politique propre à chacune d'entre elles concernant les valises cabines. Ces compagnies se sont engagées sur ce minimum mais certains d'entre elles acceptent parfois quelques centimètres de plus d'épaisseur.

Exemple les plus courants :

- Air France est la mieux disante car elle accepte pour tous ses tarifs une valise cabine de 55 x 35 x 25 cm en plus du petit sac de 40 x 30 x 15,
- EasyJet accepte un petit sac de 45 x 36 x 20 mais exige le tarif Inclusive Plus ou la carte EasyJet plus pour monter à bord une valise cabine de 56 x 45 x 25 cm,
- Le petit sac autorisé à bord par Transavia mesure 40 x 30 x 20 et pour la valise cabine de dimensions 55 x 40 x 25 il faut s'acquitter du tarif Smart ou Max.
- Vueling qui est la moins disante accepte des petits sacs de 40 x 30 x 20 mais même en payant le tarif Fly ou Fly grande la valise cabine ne mesure que 55 x 40 x 20.

Une demande de clarification urgente

La Fnaut demande à la Commission européenne dans un premier temps de clarifier la définition des bagages à bord, accessoire, bagage cabine, valise cabine...

Contact presse : Nina Soto, chargée de communication et relations presse Fnaut - 07 67 78 06 24

¹ Communiqué de presse du 18 décembre 2024, « Bagages cabines : une hétérogénéité totale entre les compagnies aériennes » : <https://www.fnaut.fr/bagages-cabines-une-heterogeneite-totale-entre-les-compagnies-aeriennes/>